



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sida

Question écrite n° 3341

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur les autotests de dépistage du virus du sida. En effet, le Comité national d'éthique vient de mettre en garde la direction générale de la santé contre ces autotests qui devraient prochainement arriver en France. Il s'agit de déposer une goutte de sang sur une bandelette afin de connaître son statut sérologique en une minute. Ce type de produits est déjà commercialisé sur internet et dans certaines pharmacies en Europe, pour une cinquantaine d'euros. Selon le CNE, ces tests ne sont pas fiables car le faux positif représenterait la moitié des résultats. Une personne sur deux se croirait, à tort, séropositive. Aussi, il lui serait agréable de connaître la position du Gouvernement quant à ce problème, d'une part, et quelles solutions il compte mettre en oeuvre afin de réglementer l'arrivée des autotests de dépistage du sida, d'autre part.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3341

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 14 août 2007, page 5263

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)